



DÉPARTEMENT
DU DOUBS

Commune de **THISE**

N° Code Postal **25220**

ARRONDISSEMENT
de **BESANCON**

Bureau distributeur **ROCHE LEZ BEAUPRÉ**

CANTON de
BESANÇON - EST

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 9 décembre 2024

OBJET

L'an deux mille vingt quatre

Le neuf

le Conseil Municipal de la commune de THISE

s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pascal DERIOT pour la session ordinaire du mois de décembre

Étaient Présent(e)s : M. ALLAIN, Mme ARTHAUD, M. BOURGON, Mme CANONNE, M. DERIOT, Mme EDY, M. FALLOT, M. FREZE, Mme GAUTHIER, Mme GUILMAILLE, M. HEQUETTE, M. KIEFFER, M. LABBACI, Mme MARCHE, Mme PAILLET, M. PAUTOT, Mme RAFFIN, Mme RAHON, Mme RODRIGUEZ, M. VALZER.

Absent(e)s représenté(e)s : M. DEVILLERS (pouvoir à Mme ARTHAUD), Mme PETEY (pouvoir à Mme GUILMAILLE)

Absent(e)s non représenté(e)s : Mme RUISSEAUX,

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Monsieur FALLOT David ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte

2024 -72 Convention de servitudes ENEDIS

NOTA. – Le Maire certifie que la délibération a été publiée le 13 décembre 2024

que la convocation du Conseil avait été faite le 5 décembre 2024

que le nombre des membres en exercice est de 23

Exécution des articles L 2121-7 et suivants au Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

ENEDIS souhaite réaliser des travaux afin d'alimenter en basse tension souterraine la nouvelle borne Infrastructure de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE) du gymnase.

Les travaux consistent à poser un câble souterrain sur la parcelle AC 358 (parking) dont la commune est propriétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de servitudes et tous les documents afférents.

Thise, le 9 décembre 2024,
Le Maire, Pascal DERIOT

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le

Berger
Levrault

ID : 025-212505606-20241209-2024_72-DE

| | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Département : DOUBS | DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES ----- EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL ----- | Le plan visé par le centre des impôts foncier suivant : POLE TOPOGRAPHIQUE CADASTRE BESANCON Réception mardi 9h30 à 12h sur Rdv 25043 25043 BESANCON CEDEX tél. 03 81 65 65 50 -fax plgc.doubs@dgfp.finances.gouv.fr |
| Commune : THISE | | |
| Section : AC Feuille : 000 AC 01 | | Ce plan est dérivé de : cadastre.gouv.fr |
| Echelle d'origine : 1/1000 Echelle d'édition : 1/500 | | |
| Date d'édition : 24/10/2024 (fuseau horaire de Paris) | | |
| Coordonnées en projection : RGF83CC47 ©2022 Direction Générale des Finances Publiques | | |

